

Séance ordinaire du 10.07.2020 à 20 heures

Tous les membres étaient présents sous la présidence de Mr RICHERT René, Maire, sauf :

Absentes excusées : KOLB Sabine, BRECKLE Aline.

Absents non excusés :

Conseillers absents ayant donné procuration : KOLB Sabine à HRYCENKO Marie.

Secrétaire de séance : Rachel HUBSCH.

Date de la convocation : 02.07.2020

Lieu de séance : Club-house de Riedseltz.

Le quorum est atteint pour délibérer lors de la séance.

Aucune remarque n'étant formulée concernant le dernier compte-rendu de la séance du 25.05.2020, celui-ci est approuvé à l'unanimité.

Points rajoutés à l'ordre du jour : néant.

L'élection des adjoints du 25 mai 2020 respectait bien la parité mais pas l'**alternance**, condition obligatoire instaurée par la nouvelle loi Engagement et Proximité du 27 décembre 2019. L'ordre sur la liste était le suivant : PHILIPPS Astride (femme), GENTNER Corinne (femme), GRIMM Joseph (homme). Pour qu'il y ait alternance, Mr GRIMM Joseph doit se trouver en deuxième position, Mme GENTNER Corinne en 3^{ème}. Pour rectifier cette anomalie, la Préfecture demande à la commune de procéder à une nouvelle élection des adjoints, ce qui a été effectué le 10 juillet 2020 à 20 heures (Cf. PV élection adjoints du 10.07.2020).

DECISIONS

1. Le Conseil municipal désigne 2 assesseurs au-moins pour la constitution du bureau : Mr CONTAL André et Mr GRUNER Geoffrey.
2. Sous la présidence du nouveau Maire, le Conseil municipal délibère sur la fixation du nombre d'adjoints :
3. Elections des adjoints : scrutin secret de liste à la majorité absolue, sans panachage, ni vote préférentiel parmi les membres du Conseil municipal.
 - 1^{ère} adjointe : PHILIPPS Astride – Finance et communication
 - 2^{ème} adjoint : GRIMM Joseph – Patrimoine immobilier et environnement.
 - 3^{ème} adjointe : GENTNER Corinne – Services aux personnes

1^{er} tour de scrutin – Résultats :

Votants : 13

Bulletins nuls : 03

Suffrages exprimés : 10

Majorité absolue : 08

Ont été proclamés adjoints et immédiatement installés les candidats figurant sur la liste conduite par Mme PHILIPPS Astride, à la majorité absolue avec 10 voix. Ils ont pris rang dans l'ordre de cette liste.

INFORMATIONS

Le Conseil municipal prend acte des informations données et charge Mr le Maire de toutes les formalités.
La séance est levée à 20 h 15.

Prochaine séance le :

Il est rappelé, qu'en cas d'absence d'un conseiller municipal, les procurations sont à transmettre à la mairie, par écrit.

GLOSSAIRE

- * **SIVU** : Syndicat Intercommunal à Vocation Unique.
- * **SIVOM** : Syndicat Intercommunal à Vocation Multiple.
- * **SIEARR** : Syndicat Intercommunal de l'Eau et de l'Assainissement de la Région de Riedseltz.

SIGNATURE DU REGISTRE :

1. RICHERT René	
2. BEIL Thierry	
3. GRIMM Joseph	
4. SCHUELLER Rébecca	
5. MAIGNE Claude	
6. CONTAL André	
7. PHILIPPS Astride	
8. KOLB Sabine	Excusée
9. ACHOUR Marie-Josée	
10. GRUNER Geoffrey	
11. GENTNER Corinne	
12. LUTZ Mathieu	
13. BRENCKLE Aline	Excusée
14. HRYCENKO Marie	
15. BALL Sébastien	

